



**CONSEIL DE  
L'UNION EUROPÉENNE**

**Bruxelles, le 23 avril 2008  
(OR. en)**

**8850/09**

**FIN 140**

**NOTE DE TRANSMISSION**

---

Origine: Madame Dalia GRYBAUSKAITÈ, membre de la Commission européenne  
Date de réception: 22 avril 2009  
Destinataire: Monsieur Miroslav KALOUSEK, président du Conseil de l'Union européenne  
Objet: Proposition de virement de crédits n° DEC13/2009 à l'intérieur de la Section III  
- Commission - du budget général pour l'exercice 2009 (DNO)

---

Les délégations trouveront ci-joint le document de la Commission DEC13/2009.

p.j.: DEC13/2009



# COMMISSION DES COMMUNAUTÉS EUROPÉENNES

BUDG/A7/2009/D/3283

BRUXELLES, LE 17/04/2009

BUDGET GÉNÉRAL - EXERCICE 2009  
SECTION III - COMMISSION TITRE 08

VIREMENT DE CRÉDITS N° **DEC13/2009**

DÉPENSES NON OBLIGATOIRES

---

EN EUROS

## ORIGINE DES CRÉDITS

**DU CHAPITRE** – 08 24 Institut européen d'innovation et de technologie

ARTICLE – 08 24 01 Institut européen d'innovation et de technologie — Structure de direction

CE - 3 000 000

## DESTINATION DES CRÉDITS

**AU CHAPITRE** – 08 24 Institut européen d'innovation et de technologie

ARTICLE - 08 24 02 Institut européen d'innovation et de technologie — Communautés de la connaissance et de l'innovation (CCI)

CE 3 000 000

## I. RENFORCEMENT

### a) Intitulé de la ligne

**08 24 02 - Institut européen d'innovation et de technologie - Communautés de la connaissance et de l'innovation (CCI)**

### b) Données chiffrées à la date du 03/04/2009

	CE
1A. Crédits de l'exercice (budget initial + BR)	p.m.
1B. Crédits de l'exercice (AELE)	0
2. Virements	0
<hr/>	
3. Crédits définitifs de l'exercice (1A+1B+2)	0
4. Exécution des crédits définitifs de l'exercice	0
<hr/>	
<b>5. Crédits inutilisés/disponibles (3-4)</b>	<b>0</b>
<b>6. Besoins jusqu'à la fin de l'exercice</b>	<b>3 000 000</b>
<b>7. Renforcement proposé</b>	<b>3 000 000</b>
8. Pourcentage du renforcement par rapport aux crédits de l'exercice (7/1A)	N/A
9. Pourcentage des renforcements cumulés en application de l'article 23 §1 b et c du RF, calculé selon l'article 17bis des modalités d'exécution par rapport aux crédits définitifs de l'exercice	n/a

### c) Recettes provenant de recouvrement reportées (C5)

	CE
1. Crédits disponibles en début d'année	0
2. Crédits disponibles à la date du 03/04/2009	0
3. Taux d'exécution $[(1-2)/1]$	n/a

### d) Justification détaillée du renforcement

L'une des principales tâches à réaliser en 2009 consistera à lancer la procédure de sélection visant à désigner les deux ou trois premières communautés de la connaissance et de l'innovation (CCI). À l'origine, la sélection et la désignation de ces premières CCI n'était prévue qu'en janvier 2010, échéance fixée par le règlement sur l'EIT. Pour cette raison, aucun crédit n'avait été initialement demandé dans le budget 2009 pour le financement des activités opérationnelles des CCI.

Or le comité directeur de l'EIT a accompli des progrès considérables, et rapides, pour rendre l'institut opérationnel. En particulier, il a décidé d'accélérer le processus de sélection et de choisir la première CCI pour décembre 2009, avant la date prévue dans le règlement, au titre de la contribution de l'EIT à la relance économique. En conséquence, l'appel à propositions concernant les CCI a été lancé le 2 avril et sera clôturé le 27 août. Les deux ou trois premières CCI seront sélectionnées en décembre 2009 et leurs activités commenceront au début de 2010.

## II. PRÉLÈVEMENT

### a) Intitulé de la ligne

#### **08 24 01 - Institut européen d'innovation et de technologie - Structure de direction**

### b) Données chiffrées à la date du 03/04/2009

	<b>CE</b>
1A. Crédits de l'exercice (budget initial + BR)	5 800 000
1B. Crédits de l'exercice (AELE)	139 200
2. Virements	0
<hr/>	
3. Crédits définitifs de l'exercice (1A+1B+2)	5 939 200
4. Exécution des crédits définitifs de l'exercice	947 987
<hr/>	
<b>5. Crédits inutilisés/disponibles (3-4)</b>	<b>4 991 213</b>
<b>6. Besoins jusqu'à la fin de l'exercice</b>	<b>1 991 213</b>
<b>7. Prélèvement proposé</b>	<b>3 000 000</b>
8. Pourcentage du prélèvement par rapport aux crédits de l'exercice (7/1A)	51,72%
9. Pourcentage des prélèvements cumulés en application de l'article 23 § 1 b et c du RF, calculé selon l'article 17 bis des modalités d'exécution par rapport aux crédits définitifs de l'exercice	n/a

### c) Recettes provenant de recouvrement reportées (C5)

	<b>CE</b>
1. Crédits disponibles en début d'année	0
2. Crédits disponibles à la date du 03/04/2009	0
3. Taux d'exécution [(1-2)/1]	n/a

### d) Justification détaillée du prélèvement

Dans le cadre de l'offre faite par la Hongrie en vue de l'installation du siège de l'EIT à Budapest, le gouvernement hongrois couvre une très grande partie des coûts du siège de l'EIT et certains frais de personnel à compter de 2009. En outre, des économies peuvent être réalisées sur d'autres catégories de dépenses.

En conséquence, il est possible de libérer une partie des crédits initialement prévus pour les frais d'administration et de l'affecter aux activités opérationnelles des communautés de la connaissance et de l'innovation (CCI). Cette manière de procéder est pleinement conforme à la disposition de l'article 20, paragraphe 1, du règlement portant création de l'EIT, aux termes de laquelle les dépenses administratives sont réduites au minimum.